

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 36

chargée de l'examen du rapport-préavis N° 2024/31 - Lutte contre la précarité menstruelle. Réponses aux postulats de Mme Derya Celik et consorts « Un plan de lutte contre la précarité menstruelle » et de Mme Céline Misiego et consorts « Tampons et serviettes hygiéniques mis à disposition gratuitement dans les établissements scolaires »

Présidence :	Mme Agathe SIDORENKO (EàG).
Membres présent·e·s :	Mme Delya CELIK (soc.) ; M. Yvan SALZMANN (rempl. M. DE VARGAS (soc.)) ; Mme Audrey PETOUD (soc.) ; M. Serge TALLA (soc.) ; Mme Marisa MAURER (PLR) ; Mme Françoise PIRON (PLR) ; Mme Prisca MORAND (Les Verts) ; Mme Sima DAKKUS (Les Verts) ; Mme Virginie KYRIAKOPOULOS (Les Verts) ; Mme Virginie CAVALLI (v'lib.) ; Mme Josée Christine LAVANCHY (UDC)
Membre excusée :	Mme Pauline BLANC (PLR).
Représentant·e·s de la Municipalité :	Mme Emilie MOESCHLER, directrice de Sport et Cohésion sociale. M. David PAYOT, directeur d'Enfance, Jeunesse et Quartiers
Invité-e(-s) :	Mme Barbara DE KERCHOVE, cheffe du Service des écoles primaires et secondaires Mme Christelle JOLY, secrétaire générale SCS Mme Marie-Noëlle DOMON-AUBORT, adjointe de la secrétaire générale
Notes de séances	M. Assadour Matthey

Lieu : salle du Conseil communal

Date : 25.11.2024

Début et fin de la séance : 17h00 – 18h00

Discussion générale

En préambule, **Madame la Municipale en charge de Sport et Cohésion sociale, Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers, Madame la secrétaire générale, et Madame la cheffe de service** ont fait un état de la situation. Les postulats demandaient la distribution de matériel hygiénique dans les établissements publics, type infrastructures sportives, écoles, bibliothèques, ou hébergements d'urgence. Du matériel est déjà à disposition dans les bibliothèques, les installations sportives et hébergements d'urgence et sur les sites pour personnes en situation de précarité. En termes

Conseil communal de Lausanne

de budget, les coûts ne sont pas très élevés, mais la démarche a une incidence notable pour les personnes à qui la mesure s'adresse. Des autocollants ont été établis pour présenter la mesure sur les distributeurs de tampons et serviettes hygiéniques. Dans le domaine scolaire, un projet pilote cantonal dans certains établissements a été mené. Une étude a été faite ainsi qu'une évaluation qui montre une très forte adhésion au dispositif. A Lausanne, il y avait 3 établissements pilotes. La mesure va être généralisée à l'ensemble des établissements 7-11. La démarche a aussi un but d'information. L'autocollant renvoie vers un site internet. Les infirmières scolaires vont aussi pouvoir accompagner les élèves. Les portables étant interdits dans les écoles, il n'y a pas de QR code sur les autocollants. Il y aura des installations dans les centres socio-culturels. Trois centres sportifs sont équipés, toutes les bibliothèques et tous les hébergements d'urgence. Ensuite viendront les autres centres sportifs avec Chavannes, Vallée de la Jeunesse, ainsi que les musées lausannois. Enfin une étape à planifier : les WC de l'administration accessibles au public. Les établissements 6-10 vont être aussi équipés. La campagne d'information a également été conduite à destination des garçons.

Une commissaire demande ce qu'il en est des maisons de quartiers et s'il y aura une seconde évaluation. Elle note que 19% des élèves se sont déjà retrouvés dans une situation difficile.

Une commissaire trouverait plus juste de parler d' « égalité » plutôt que de « précarité » pour permettre de ne pas stigmatiser les personnes précaires, mais pour appuyer sur le fait que toutes les femmes sont concernées.

Une commissaire questionne sur la mise à disposition de matériel non-jetable. Le site internet le mentionne, mais rien n'est proposé dans ce sens.

Madame la Municipale en charge de Sport et Cohésion sociale dit que la menstruation ne doit pas être un problème pour les femmes, où qu'elles se trouvent. Les femmes témoignent être moins stressées par l'installation de distributeur dans tout type de lieux (école, piscines, bibliothèques, etc.). A propos de distribution de matériel non-jetable, la Municipalité y a réfléchi, mais a estimé que cela devrait faire partie d'un autre projet.

Madame la Secrétaire générale indique que sur une semaine, dans une bibliothèque, 29 tampons ou serviettes ont été utilisées, ce donc sont des utilisations de dépannage.

Monsieur le Municipal en charge d'EJQ explique que pour évaluer si un problème doit être pris en charge, il faut identifier si cela est un point de santé publique ou d'égalité homme/femme. Les infirmières scolaires sont chargées de faire de la prévention. Au niveau cantonal, ce projet relève du climat scolaire. Pour le choix du matériel, il s'agissait de ne pas imposer un choix d'utilisation aux femmes. La serviette ou le tampon sont apparus les plus adéquats. Le Canton devra décider de clore le projet pilote. Il a aussi annoncé l'intention d'équiper les écoles professionnelles et gymnases. La campagne des infirmières scolaires fera aussi l'objet d'un bilan.

Un commissaire demande si le dispositif va aussi être proposé à des cafétérias ou des restaurants de la Ville pour toucher plus de monde. Il dit que dans son activité professionnelle à l'hôpital, il a déjà été confronté à des situations de femmes qui n'avaient pas de matériel périodique.

Madame la Municipale en charge de Sport et Cohésion sociale dit qu'il n'y a pas de moyens pour contraindre les restaurateurs à mettre des distributeurs dans leurs établissements. Elle pense que lors des rencontres avec les milieux de la restauration, la Ville peut expliquer ce qu'elle fait déjà pour les inciter à être imitée. Elle note que certain·e·s

Conseil communal de Lausanne

restaurateur·rice·s le font déjà. Elle compte aussi sur les client·e·s pour inviter les restaurateur·rice·s à installer des dispositifs.

Une commissaire dit que les solutions jetables sont utiles comme appoints. Mais cela génère beaucoup de déchets. Comme le dispositif est déployé dans les écoles ce serait l'occasion de faire de l'information pour les solutions non-jetables. Elle demande si la solution non-jetable a été réfléchie, notamment sur les questions de coûts.

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers dit que la solution non-jetable a été évoquée auprès des infirmières. Il lui paraît difficile de distribuer des culottes menstruelles dans un distributeur. Il explique que les solutions non-jetables sont évoquées sur le site internet. Elles doivent être aussi abordées par les infirmières scolaires lors de leurs interventions dans chaque classe pour thématiser l'enjeu.

Madame la cheffe de service dit que l'information distribuée à tous les élèves permettra à ceux-ci, y compris les garçons, de poser leurs propres questions lors du passage de l'infirmière scolaire. Elle rappelle que les interventions en milieu scolaire, dès lorsqu'elles s'adressent collectivement aux élèves, doit faire l'objet d'une approbation par les équipes pédagogiques. Pour le moment, ce sont les entretiens individuels par les infirmières scolaires qui permettent d'aborder ces questions. Elle rappelle que les sujets sont sensibles. Il n'y a pas une unanimité et adhésion pour que ces informations soient abordées collectivement. C'est pourquoi, dans un premier temps, ces interventions expliqueront en quoi la menstruation peut devenir précarisante.

Discussion particulière (sont mentionnés les chapitres où la discussion est ouverte)

Chapitre 7.2. Aspects financiers – incidences budget de fonctionnement:

Suite à la remarque d'une commissaire il a été noté qu'il manquait une ligne au tableau figurant dans le rapport de préavis. Sa version corrigée se trouve ci-dessous et **Madame l'adjointe** a précisé que les diminutions de charges correspondent aux infrastructures de sports et bibliothèques. Ces dépenses sont comprises dans leur budget. Du côté des écoles, les montants sont plus conséquents. **Madame la Municipale en charge de Sport et Cohésion sociale** a ajouté que pour une année, pour les installations sportives, pour le déploiement de la 1^{ère} étape, la fourniture de serviettes et tampons a coûté 4500 francs. Et que cela peut être pris dans le budget de fonctionnement du service. **Madame la secrétaire générale** a précisé que dans la 1^{ère} colonne, le 4,2 de ce point n'a pas été mis dans la diminution de charge.

Conseil communal de Lausanne

	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de CHF)						
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation BAVL	1.0	0.8	0.8	0.8	0.8	4.0
Charges d'exploitation SISP	1.1	2.5	2.5	2.5	2.5	11.1
Charges d'exploitation SPORTS	4.2	4.3	4.3	4.3	4.3	21.4
Charges d'exploitation SEP	14.0	10.0	10.0	10.0	10.0	54.0
Total charges suppl.	20.3	17.6	17.6	17.6	17.6	90.5
Diminution de charges	-6.3	-7.6	-7.6	-7.6	-7.6	-36.5
Revenus						0.0
Total net	14.0	10.0	10.0	10.0	10.0	54.0

Conclusion(s) de la commission :

Vote conclusion 1 unanimité **oui**

Vote conclusion 2 unanimité **oui**

Lausanne, le 23.12.2024

Le rapporteur/la rapportrice :

Agathe Sidorenko

